



AVIS PUBLIC

Promulgation Règlement # 261

Relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Règlement # 239-2022

Modifiant le règlement numéro 239
relatif aux modalités de publication des avis publics

1. AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal a adopté le 7 juin 2022 les règlements mentionnés en titre.
2. Le but visé par le règlement numéro 261 est de se conformer aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* qui indique les modifications à apporter au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.
3. Le but visé par le règlement numéro 239-2022 est d'indiquer les endroits où les avis publics peuvent être publiés, notamment sur les réseaux sociaux.
4. Ces règlements entrent en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.
5. Toute personne intéressée peut s'adresser au bureau municipal, aux heures d'ouverture habituelles, pour en obtenir une copie imprimée ou les consulter sur le site internet de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 20 juin 2022
Annick Lafontaine
Greffière